



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 08 AONO/C-MOKOLO/CIPM/ROUTES/2025 DU 02 MAI 2025

POUR LA REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE (07 KM) : MOKOLA-DZAVAYA-MENDEZE, COMMUNE DE MOKOLO, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD

EN PROCEDURE d'urgence

Imputation :

FINANCEMENT : BIP MINDEVEL EXERCICE 2025

1. Objet de l'appel d'offres

Le Maire de la commune de Mokolo, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un appel d'offres pour l'exécution des travaux de la REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE (07 KM) : MOKOLA-DZAVAYA-MENDEZE, COMMUNE DE MOKOLO.

2. Allotissement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont répartis en une tranche ferme.

3- Consistance des travaux

Ces travaux comprennent les opérations suivantes :

- L'installation de chantier ;
- Les travaux préparatoires ;
- Les travaux de pierrée maçonné ;
- L'assainissement et le drainage ;
- Les ouvrages de traversés.

NB :

- ✓ Il est à noter que la construction des ouvrages d'assainissement se fera obligatoirement sur la base de l'approche « Haute Intensité de Main d'Œuvre » (HIMO). Les détails sont précisés dans le CCTP.

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises des travaux publics installées au Cameroun.

5. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le BIP MINDEVEL, Exercice 2025. Les montant prévisionnel des travaux est ainsi qu'il suit : 25 000 000 (Vingt cinq millions francs CFA)

6. Consultation du dossier d'appel d'offre

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la commune de Mokolo,

7. Acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré dès publication du présent avis auprès du Service des Marchés de la commune de Mokolo, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais de dossier de 30 000 F (trente mille francs) CFA payable au à la recette communal sur présentation de l'avis.

8. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou compagnie d'assurances agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant sont fixé : 500 000 FCFA

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois. Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

9. Présentation des offres

Les documents constituant l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

Volume 1 : Pièces administratives ;

Volume 2 : Offre Technique ;

Volume 3 : Offre Financière.

Toutes les pièces constitutives des offres (Volumes 1, 2 et 3), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

10. Remise des offres.

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, à la commune de MOKOLO, au plus tard le **28 MAI 2025** à 10 heures. Elle devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° **08** AONO/C-MOKOLO/CIPM/ROUTES/2025 DU **02 MAI 2025**

POUR LA REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE (07 KM) : MOKOLA-DZAVAYA-MENDEZE,
COMMUNE DE MOKOLO, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD,

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

12. Ouverture des offres

L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le **28 MAI 2025** à partir de 11 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune de Mokolo.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

13. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

14. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à trois (03) mois par lot.

15. Evaluation des offres

Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

15.1. Critères Eliminatoires

- a) Absence de la caution de soumission à l'ouverture ou d'une pièce administrative non-conforme et du réépicé de consignation de la CDEC à fournir dans 48 heures après la séance d'ouverture ;
- b) Pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- c) Offre technique incomplète pour absence : critère essentielle
 - c1) de l'Attestation de visite de site signée sur l'honneur par le soumissionnaire;
 - c2) d'un Conducteur des travaux, Ingénieur du génie Civil, ayant minimum BAC+3 et cinq années d'expérience, et ayant été conducteur des travaux dans au moins un (01) projet de voirie urbaine ;
 - c3) de déclaration sur l'honneur de non abandon de marchés au cours des trois (03) dernières années ;
 - c4) de la capacité de préfinancement d'un montant minimum de 40 millions délivrée par une banque de 1er ordre agréée par le MINFI ;
- d) N'avoir pas réalisé au cours des cinq (05) dernières années un projet d'entretien des voiries urbaines d'un montant minimum de 40 millions ;
- e) Non justification de la possession en propriété ou mise à disposition du matériel minimum suivant :

- 02 camions bennes
- 01 pelle chargeuse;
- 01 compacteur à pneus;
- 01 nivelleuse ;
- f) Omission dans l'offre d'un prix unitaire quantifié ;
- g) Omission du sous-détail d'un prix quantifié ;
- h) N'avoir pas satisfait à au moins 24 critères essentiels/31.

15.2. Critères essentiels

L'offre technique sera évaluée suivant la grille de notation suivante :

A - Présentation	03 critère
B - Références	03 critères
C - Personnel d'encadrement	10 critères
D - Méthodologie	13 critères
E - Matériel	12 critères
F- Surface financière	12 critère

Les détails de ces critères essentiels sont précisés par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et repris dans la grille d'évaluation. En cas de conflit entre l'Avis d'Appel d'Offres, la grille d'évaluation et le RPAO, seul ce dernier doit être pris en considération.

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

17. Renseignements complémentaires

17.1. Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus à la commune de MOKOLO.

17.2. Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

18. Additif à l'appel d'Offres

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

Copies :

- ARMP pour publication au JDM;
- DDMINMAPMT
- Président CIPM/COM-MOK;
- Affichages
- Archives

Mokolo le : ...02 MAI 2025...;

LE MAIRE

(AUTORITE CONTRACTANTE)



